

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Jeudi 17 janvier 2019**

La séance est ouverte à 20 h 30mn sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean-Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jean DELVERT, Lionel CHABREYRIE, Laurence GOURSAT, Hervé CLEDEL, Jocelyne AUDRAN MAURY, Nicole CREMOUX.

Absent : néant.

Absent excusé : Patrick LAVILLE (pouvoir à Jean Philippe PAGEOT) et Isabelle GRISET (pouvoir à Eric LAFAURIE).

Secrétaire de séance : Jean DELVERT.

La lecture du compte rendu de la séance du 03 décembre sera faite à la prochaine scéance.

Ordre du jour :

Délibération

1 / Décision Modificative Budget Principal : réajustement des crédits de dépenses de fonctionnement pour paiement des attributions de compensation définitives à la communauté de communes.

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / Objet : Décision Modificative Budget Principal : réajustement des crédits de dépenses de fonctionnement pour paiement des attributions de compensation définitives à la communauté de communes.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération en date du 10 décembre 2018 de CAUVALDOR fixant les montants des attributions de compensation définitive de l'exercice 2018. Cette charge communale est calculée à partir de toutes les compétences que la communauté exerce à la place de la commune et des frais inhérents à ces missions.

Le montant annuel de cette charge financière est réévalué par la communauté de communes de 17 079.28€ à 17 583.08€.

Afin de compléter les crédits qui avaient été alloués à cette ligne comptable lors du vote du budget primitif 2018 et afin de procéder au paiement du montant demandé, Monsieur le Maire propose de réajuster les dépenses de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
61558	Entretien autres biens mobiliers		-503.80
739211	Attributions de compensation		503.80
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil après examen et en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les écritures présentées ci-dessus,
- et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités se rattachant à cette décision.

Délibération approuvée par voix 10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION sur 10 VOTANTS (ou pouvoirs).

Questions diverses.

- Lettre de Mr le Maire au Préfet suite à la venue du Président de la République :

« Monsieur le Préfet,

Après réflexion, je tenais à vous faire part de ma décision de ne pas me rendre à l'invitation de notre Président de la République.

Depuis plusieurs années déjà l'Etat ainsi que ses services n'ont aucune considération envers les élus que nous sommes.

Je prends pour exemple le travail fait lors des multiples réunions sur le sujet des écoles du Lot, pour lesquelles il nous a été demandé de faire des propositions, de nous organiser dans nos territoires. Après avoir transmis un document de 30 propositions, aucune réponse de l'Etat ne nous est parvenue.

Aussi, je ne conçois pas de participer à un débat où plus de 700 maires seront présents et où il sera donc impossible de débattre.

J'y vois uniquement de la propagande présidentielle.

Enfin, je regrette que cette invitation soit uniquement adressée aux maires, sans possibilité de délégation au moins à un adjoint.

J'y vois une forme de non respect des représentants de l'organisation républicaine. Faut-il rappeler que le Conseil Municipal est souverain et non le maire.

Enfin, pour finir sur une note d'humour, je n'ai pas trouvé de tenue de ville... étant du monde rural.

Veuillez, Monsieur le Préfet, recevoir mes salutations les plus distinguées. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 21h 30mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.


Mairie de Baladou 22.01.2019
Jean-Philippe PAGEOT